



Ecole privée « Les Trois Anges »

Année scolaire 2024-2025



Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous écrivons cette circulaire de rentrée. Elle nous permet de vous communiquer les informations importantes pour la rentrée 2024.

Merci de lire et de conserver précieusement ce document.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

1. Structure pédagogique

L'équipe éducative est composée de 4 enseignantes et d'une aide-maternelle :

Les enseignantes :

- Mme PLUCHON Caroline (lundi et mardi) et Mme CARTRON Mathilde, en cycle 1 (PS, MS, GS) : 26 élèves
- Mme BOUDAUD Angéline en cycle 2 (CP-CE1) : 16 élèves
- Mme DUPE Chloé en cycle 2- 3 (CE2,CM1, CM2) : 21 élèves

Fanny Grasset, aide-maternelle, aidera les enseignantes dans leurs tâches.

La **direction** est assurée par Mme DUPÉ Chloé et Mme BOUDAUD Angéline. Une suppléante viendra effectuer les 12 jours annuels de décharge de direction en alternant entre la classe d'Angéline et celle de Chloé.

Pour le **regroupement d'adaptation** : Mm CHEVALIER Isabelle apportera une aide ponctuelle et spécifique aux élèves qui connaissent des difficultés dans leurs apprentissages.

2. Admissions et inscriptions

L'école accueille les enfants de la petite section au CM2.

Cette année, les enfants nés en 2021 doivent faire leur rentrée en septembre 2024 (loi du 28 juillet 2019 sur la scolarité obligatoire des enfants à 3 ans). Merci d'informer l'enseignante dès la rentrée si votre enfant n'est pas encore propre.

Les enfants nés en 2022 seront accueillis à partir de septembre 2025.

En cas de changement d'école, les élèves des classes élémentaires devront fournir le certificat de radiation de l'école précédente. Pour les inscriptions ou pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec l'école au 02 51 40 22 75.

3. Catéchèse

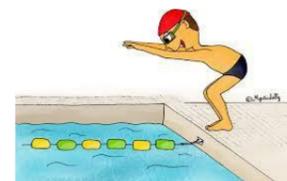
L'une des missions de l'enseignement catholique est d'aider les enfants à s'éveiller à la foi, à connaître la vie de Jésus et son enseignement.

Ainsi, les élèves de maternelle et CP participent à des temps d'éveil à la foi et se voient proposer des célébrations tout au long de l'année. A partir du CE1, les enfants bénéficient des temps de catéchèse.

Pour favoriser le bon déroulement de ces temps, nous sollicitons votre aide, celle des grands-parents ou de toute autre personne intéressée.

4. Piscine

La natation est une activité obligatoire à l'école primaire. **Les enfants de CE2 et CM2** suivront des cours d'initiation à la natation à la piscine de Chantonay tous les jeudis après-midi, à partir du 8 mai 2025 jusqu'au 3 juillet 2025.



Cette année **les enfants de GS-CP** iront également à la piscine, durant 8 séances étalées sur 2 semaines consécutives, du 6 janvier 2025 au 17 janvier 2025.

Pour cela, nous avons besoin de **parents accompagnateurs** qui doivent passer un agrément. Simple et rapide à passer, il garantit la sécurité des enfants. Les parents intéressés sont invités à s'adresser aux enseignantes.

5. Cantine

Si votre enfant mange à la cantine, **une serviette en papier est fournie.**

Pour tout ce qui concerne la cantine et son organisation, merci de vous adresser directement au personnel de la cantine ou à la mairie.

Numéro de la cantine : 02 51 40 23 71

6. Projet éducatif

Elaboré et rédigé en conseil d'établissement, il définit les priorités éducatives de l'établissement pour plusieurs années, vous le trouverez joint à cette circulaire.

7. Associations de parents d'élèves et conseil d'établissement

L'école peut vivre et fonctionner grâce au soutien et au travail des associations de parents et du conseil d'établissement.

-L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) assure la gestion financière et comptable de l'établissement.

-Le conseil d'établissement regroupe des représentants des parents d'élèves, les enseignants, les ASEM et le chef d'établissement. C'est un lieu d'échange, de propositions et d'information, où l'on réfléchit aux valeurs développées au sein de l'établissement et aux actions à mettre en place.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'une des instances ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à Chloé ou Angéline.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Les règles de vie à l'école

Chaque personne (enfants, enseignants, personnels non-enseignants, parents) doit se sentir accueillie et respectée. Ainsi, chacun doit faire preuve de respect et de tolérance envers les autres. Tout acte de violence physique ou verbale est formellement interdit au sein de l'établissement et lors des sorties organisées par ce dernier.

Les élèves prendront connaissance, dès les premiers jours, des **règles de vie** de leur classe et s'engageront à les respecter en les signant.

Les familles devront signer le contrat de scolarisation, stipulant qu'ils s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

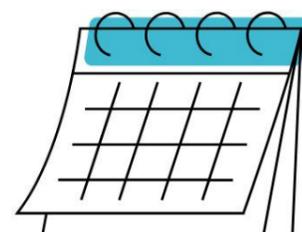
En cas de manquement au règlement, des mesures pourront être prises par les enseignantes. La famille sera avertie si nécessaire.

En cas de comportement très perturbateur d'un élève, une rencontre sera organisée avec les parents afin d'y remédier le plus vite possible. L'aide de professionnels (psychologues scolaires, CMP...) pourra être proposée à la famille.

2. Calendrier scolaire et horaires

Quelques modifications pourront y être apportées, vous en serez avertis à l'avance.

Rentrée scolaire	Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Samedi 19 octobre 2024 au lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
Vacances d'Hiver	Samedi 8 février 2025 au lundi 24 février 2025
Vacances de Printemps	Samedi 5 avril 2025 au lundi 22 avril 2025
Vacances d'Été	Vendredi 4 juillet 2025



Horaires de l'école : - Matin : 8h45-12h - Après-midi : 13h30-16h30

Merci de respecter ces horaires pour le bon déroulement de la journée. En cas de non-respect régulier, un rappel sera effectué auprès des familles concernées.

- Accueil des enfants :

Les enfants sont accueillis à partir de 8h30 le matin (au grand portail pour les élèves du CP au CM2, à la porte de la salle de motricité pour les élèves de maternelle) et de 13h20 l'après-midi.

Avant, parents et enfants doivent se tenir à l'extérieur de l'école pour des raisons de responsabilité en cas d'accident. Il est recommandé aux parents de ne pas envoyer leurs enfants trop tôt avant l'heure d'accueil, afin de ne pas les laisser seuls trop longtemps. En cas de retard, les parents devront accompagner leur enfant jusqu'à sa classe.

En cas d'accident ou autre problème en-dehors de ces horaires-là (trajet jusqu'à l'école compris) et pendant les manifestations (carnaval, kermesse...), l'école ne peut pas se porter responsable.

-Les activités pédagogiques complémentaires :

Elles ont pour objectifs l'aide aux élèves rencontrant des difficultés, l'aide au travail personnel ou le travail autour du projet d'école. Les élèves concernés bénéficient d'un temps avec une enseignante de 16h45 à 17h15. Les familles concernées seront consultées avant la prise en charge d'un enfant.

-Sortie :

Elle se fait à :

- 12h par le grand portail pour tous les élèves,
- 16h30 par le grand portail pour les élèves du CP au CM2 et par la porte de la salle de motricité pour les élèves de maternelle.
- Les parents sont invités à attendre leurs enfants à l'extérieur de l'école.

En cas de retard de plus de 10 minutes, les enseignantes se chargeront de joindre les responsables. Le cas échéant, les élèves seront conduits à la périscolaire ou à la cantine.

3. Assiduité et absences

En inscrivant leurs enfants, les familles s'engagent à leur faire fréquenter l'école avec assiduité. Les absences des enfants doivent rester exceptionnelles et justifiées. En effet, il est difficile pour l'enfant de se réadapter au rythme scolaire même après une absence de courte durée, cela peut également nuire à ses apprentissages.

Chaque absence doit être signalée **dès le matin de la première journée** (par téléphone) et justifiée par un écrit au retour de l'enfant. Pour cela et pour les absences prévues, **merci d'utiliser les bulletins agrafés dans le cahier de liaison.**

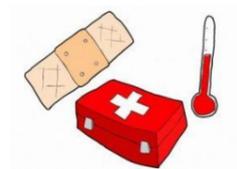
- ✓ **En cas d'absence de plus de 2 jours**, un certificat médical sera exigé au retour de l'enfant.
- ✓ **En cas d'absence de plus de 4 demi-journées** sans motif légitime (maladie, réunion de famille, problème de transport), la famille aura l'obligation d'écrire une demande à l'Inspecteur d'Académie, sous couvert du chef d'établissement.

4. Santé et prévention

Les enseignantes ne sont pas habilitées à fournir des médicaments aux élèves (sauf PAI).

Un enfant malade se repose mieux chez lui, au calme. Les enfants malades ne seront pas gardés à l'école, la famille sera contactée et devra venir le chercher. Nous vous signalons d'ailleurs qu'aucun enfant ne restera dans la classe pendant les récréations, sauf autorisation spéciale des enseignantes.

Attention aux maladies contagieuses et aux poux : pensez à nous avertir dès que possible et à vérifier régulièrement la chevelure de vos enfants !



Il est interdit de fumer dans les locaux ainsi que sur la cour de l'école.

L'école est un lieu de **prévention et de protection**. A cet effet, il convient que tout signe de souffrance ou de maltraitance repéré par les enseignants soit signalé aux autorités compétentes.

5. Rencontres parents/enseignantes

Les enseignantes sont à votre disposition pour toutes questions ou tous renseignements relatifs à la scolarité de votre enfant. Toutefois, il est préférable de prendre rendez-vous par mail ou en appelant à l'école aux horaires suivants :

- De 8H15 à 8h45
- De 16h45 à 18h

6. Liaison et infos parents

Chaque enfant a une chemise de liaison qui prend la forme d'une pochette transparente pour la classe de maternelle, d'une chemise noire pour la classe d'Angéline et d'un trieur pour la classe de Chloé.

Cette chemise devra rester continuellement dans son cartable et être consultée tous les soirs. Les documents « papier » y seront déposés. Merci de la vider régulièrement.

Les informations seront également envoyées via l'adresse mail de l'école : direction@stvincentsterlanges-lestrosanges.fr

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez également utiliser les adresses mails de chaque enseignant. Les mails seront relevés chaque jour.

- Classe de maternelle :

* Caroline : caroline.p@stvincentsterlanges-lestrosanges.fr

* Mathilde : mathilde.c@stvincentsterlanges-lestrosanges.fr

- Classe de CP-CE1 : angeline.b@stvincentsterlanges-lestrosanges.fr

- Classe de CE2-CM1-CM2 : chloe.d@stvincentsterlanges-lestrosanges.fr

7. Sécurité

Nous vous demandons d'être vigilants lors des entrées et sorties d'école. Vous pouvez accéder à l'école à pied uniquement, par la rue Malvoisine ou par le parking route de Saint Germain.

8. Tenues vestimentaires

Afin d'éviter toute perte, **merci de marquer les vêtements de votre enfant**. Merci de veiller à ce que vos enfants portent une tenue « correcte » et non fragile. Les enfants doivent être à l'aise pendant les différentes activités.

Pour les cycles 2 et 3, pensez à **une tenue et des chaussures adaptées** pour les journées où les enfants ont des séances de sport.

9. Jeux et objets personnels

Il est interdit d'apporter des jeux, des objets personnels ou dangereux et des sucreries (sauf anniversaire) de la maison à l'école. Cette dernière ne pourra pas être tenue responsable de la perte ou détérioration des objets apportés par les élèves.

Seules les billes (pour les enfants à partir de la grande section), les élastiques et les cordes à sauter sont autorisées sur la cour.

Si votre enfant ramène des jeux de l'école, veuillez les rapporter le plus rapidement possible.



10. Formulaire à remplir :

Merci de signer le contrat de scolarisation joint à cette circulaire après l'avoir consciencieusement lu.

C'est avec vous, parents, et avec votre collaboration, que nous pourrons assurer une meilleure réussite de la scolarité de vos enfants !

L'équipe enseignante

Projet éducatif

Elaboré et rédigé en conseil d'établissement en 2021

AXE	OBJECTIFS	EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE
Accepter et accueillir chaque personne de l'établissement telle qu'elle est	<ul style="list-style-type: none"> -Respecter chaque personne de l'école (enfants, adultes...) -Découvrir d'autres cultures, d'autres religions, d'autres façons de vivre... 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre attentif à chacun : allergies pour les gâteaux, maladies... -Organiser des temps de convivialité (pot de rentrée, de fin d'année, carnaval...) -Etre attentif au respect envers chaque personne -En collaborant avec la cantine -Echanges, exposés autour d'un pays
Développer toutes les formes d'intelligences	<ul style="list-style-type: none"> -Apprendre « autrement » -Sortir des murs de l'école, favoriser les situations d'ouverture 	<ul style="list-style-type: none"> -Les spectacles préparés par les enfants (Noël, kermesse) - intervenants en musique -Les spectacles dans l'année -Chante-mai, danse-juin, les journées sport -Exposés, sorties, expériences
Développer les activités d'entraide et de solidarité	<ul style="list-style-type: none"> -Etre solidaire -Sensibiliser au gaspillage, à la protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Opération « toutes pompes dehors », pièces jaunes... -Trier les déchets, éteindre les lumières, économiser l'eau...



